



B E T W E E N:

E N T R E :

L.M.

L.M.

APPELLANT

APPELANT

- and -

-et-

E.I. and B.I.

E.I. et B.I.

RESPONDENTS

INTIMÉS

Motion heard by:
The Honourable Justice Green

Motion entendue par :
l'honorable juge Green

Date of hearing:
December 13, 2024

Date de l'audience :
le 13 décembre 2024

Date of decision:
December 17, 2024

Date de la décision :
le 17 décembre 2024

Counsel at hearing:

Avocats à l'audience :

L.M. on her own behalf

L.M. en son propre nom

For the respondents:
Stephanie M. Cormier

Pour les intimés :
Stephanie M. Cormier

DECISION

DÉCISION

Following a status hearing, held pursuant to Rule 62.15.1, the appeal is dismissed without costs with brief reasons to follow.

À la suite de la tenue d'une audience sur l'état de l'instance conformément à la règle 62.15.1, l'appel est rejeté sans dépens suivraient avec de brefs motifs à suivre.